



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E35138

VALABLE JUSQU'AU 17/02/2025

ÉDITÉ LE 18/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1977

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 21/10/2023
42 000

Raison sociale : SANICLIM

100, RUE DU POUMET
64170 ARTIX

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PAU

Téléphone : 05 59 60 18 67

Fax : 05 59 60 70 02

Portable : 06 09 47 74 36

Siret : 311 461 768 00070

Code NACE : 4322B

Site Internet :

E-mail : saniclim@mas-btp.com

Numéro caisse de congés payés : 0008024 0

Responsabilité légale :

MAS BRIGITTE PRÉSIDENT / LACLAU STEPHANE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 042813G1247001/001 304043/80

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 042813G1247001/001 304043/80

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2023

Effectif moyen : 31

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213 PROB	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	02/02/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	10/06/2021
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	02/02/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	10/06/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	02/02/2023
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE PAU
TECHNOPOLE HELIOPARC
2 AVENUE PIERRE ANGOT
CS 8011
64053 PAU CEDEX 09

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.